

Appel de projets : Économie verte et transformation numérique

Programme Ambition-Compétences

CPMT

Janvier 2022





Ce document peut être consulté dans le site Web de la Commission des partenaires du marché du travail à l'adresse suivante : https://www.cpmt.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/ambition-competences.asp.

Pour tout renseignement, s'adresser à : La Direction du soutien opérationnel au développement de la main-d'œuvre 800, rue du Square-Victoria, 28e étage Case postale 100 Montréal (Québec) H4Z 1B7

Coordination

Direction générale du développement et de la reconnaissance de la main-d'œuvre

Rédaction

Direction du développement de la main-d'œuvre Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Édition

Direction générale des communications Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Table des matières

Ambition-Compétences	5
Description du programme	5
Contexte de l'appel de projets	5
Objectif	6
Exemple de projets	6
Critères d'admissibilité	7
Projets admissibles	7
Promoteurs admissibles	7
Employeurs admissibles	8
Employeurs non admissibles	8
Participants et participantes admissibles	9
Types de formation non admissibles	10
Choix du formateur ou de la formatrice	10
Durée de la formation	10
Durée du projet	10
Dépenses admissibles et taux de remboursement	10
Dépôt de la demande	11
Annexe	12

Ambition-Compétences

Description du programme

Le programme Ambition-Compétences permet à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) d'appuyer le développement des compétences de façon plus pointue pour les entreprises, la main-d'œuvre (incluant les gestionnaires et dirigeants d'entreprises) de certaines professions ou de certains secteurs jugés prioritaires ou stratégiques. En outre, la CPMT peut utiliser ce programme afin de rendre disponible un soutien plus généreux pour les entreprises qui font face à des défis importants ou que les mesures habituelles ne permettent pas d'aider de façon assez soutenue. Le programme Ambition-Compétences permet de réaliser des projets de formation allant de l'identification des besoins des entreprises et de la main-d'œuvre à la diffusion de formation (85% du salaire des personnes en formation dans le cadre de l'appel de projets en cours). Il favorise donc le rehaussement des compétences de la main-d'œuvre et les projets de requalification. Le programme est administré par appel de projets.

Contexte de l'appel de projets Économie verte et transformation numérique

À l'aide de son <u>Plan pour une économie verte 2030</u>, le gouvernement du Québec veut favoriser les liens entre le développement économique de la province et la lutte contre les changements climatiques dans le but de favoriser, entre autres, son rayonnement international. Pour ce faire, il s'appuiera, par exemple, sur l'électrification de l'économie, notamment avec l'électrification des transports, et l'utilisation de ressources énergétiques renouvelables. L'émergence des secteurs économiques d'avenir et la création d'emplois de qualité liés à la transition verte de l'économie permettront de rendre le Québec plus résilient face aux changements climatiques¹. En ce sens, « l'économie verte est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources »².

La transformation numérique joue également un rôle dans la transformation du marché du travail du Québec et dans le besoin de développement des compétences. À cet égard, le gouvernement du Québec, notamment avec l'aide du ministère de l'Économie et de l'Innovation et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a déployé une offensive de transformation numérique qui vise à accélérer le virage numérique des entreprises de l'ensemble des secteurs d'activité partout au Québec³. Ainsi, les nouvelles technologies prennent de plus en plus de place, et ce, dans tous les secteurs. La main-d'œuvre de demain, mais également celle d'aujourd'hui, devra apprendre à travailler avec ces nouveaux outils et à s'adapter rapidement à l'évolution technologique. La pandémie de Covid-19 n'est pas venue ralentir cette réalité, mais au contraire, en a accéléré le développement. Deux types de transformation illustrent cette accélération : l'augmentation du commerce en ligne et la normalisation du télétravail.⁴

C'est dans le cadre de ces deux types de transformation que s'inscrit l'appel de projets.

¹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Gagnant pour le Québec, gagnant pour la planète, [en ligne]. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1605549736] (28 septembre 2021)

²_MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. Indicateurs d'économie verte, [En ligne]. . [https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/economie-verte.htm] (28 septembre 2021).

³ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION. *Offensive de transformation numérique*, [En ligne]. [https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/strategies/offensive-de-transformation-numerique/] (28 septembre 2021).

⁴ TECHNOCompétences. *Diagnostic sectoriel*, [en ligne]. [https://www.technocompetences.qc.ca/wp-content/uploads/2021/08/TC_Diagnostic-Sectoriel_Page_LowRes_20200802.pdf] (28 septembre 2021).

Objectif

Rehausser les compétences de la main-d'œuvre ou requalifier cette dernière par des formations qualifiantes afin qu'elle soit en mesure de s'adapter aux changements engendrés par les transformations numériques ou la transition verte.

Exemple de projets

Transition numérique

Premier exemple

Plusieurs entreprises de commerce de détail éprouvent un certain retard en ce qui a trait à la transition numérique. Ce retard les amène à avoir des difficultés à être compétitives avec les géants du secteur offrant un grand nombre de services en ligne. Dans ce contexte, un promoteur crée une formation visant à développer le leadership en transformation numérique, à concevoir le parcours client et l'expérience client numérique, à transformer ses opérations et à préparer un plan de transformation numérique. Pour ce faire, plusieurs activités sont proposées, certaines visant les compétences techniques rendues nécessaires par l'utilisation accrue du numérique et d'autres visant les compétences humaines à détenir pour réussir ces transformations. Le projet devrait donc permettre à ces entreprises d'utiliser le Web dans leurs activités régulières.

Deuxième exemple

Certaines entreprises de la culture maraîchère effectuent un virage vers l'agriculture de précision. Pour ce faire, les travailleurs et les travailleuses de l'entreprise doivent être en mesure de comprendre les principes de base de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique et de maîtriser l'utilisation d'outils technologiques, tel le GPS. Une formation portant sur ces deux éléments est donc développée, puis diffusée auprès des entreprises.

Transition verte

Premier exemple

Les entreprises du secteur de l'automobile doivent travailler de plus en plus avec des voitures hybrides et électriques. La formation initiale des mécaniciens et des mécaniciennes ne comprenaient pas nécessairement d'apprentissage sur ce type de véhicules. À la suite des demandes de plusieurs garages et concessionnaires, un promoteur dépose un projet allant en ce sens. Des formations sont alors offertes pour que l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de ces entreprises détiennent les compétences nécessaires pour réparer des voitures hybrides et électriques.

Deuxième exemple

Des compagnies de transformation alimentaire jettent leurs résidus alimentaires, dont des pelures de fruits et des fruits moins esthétiques. Or, elles souhaitent diminuer leurs pertes de matières premières et ainsi augmenter la valorisation des extrants, c'est-à-dire la valorisation de leurs déchets, en les réutilisant, ce qui répond au principe d'économie circulaire. Pour ce faire, une formation, visant une stratégie de réutilisation de ces déchets alimentaires afin de faire des produits transformés qui pourraient être vendus par la suite, est proposée aux gestionnaires et aux cadres. Cette stratégie permettrait non seulement de développer de nouveaux produits et d'augmenter les marges de profit, mais aussi d'améliorer le bilan de responsabilité sociale des entreprises. Le projet pourrait ensuite servir à former les employés de première ligne sur la production de ces nouveaux produits et l'utilisation de cette nouvelle technique.

Critères d'admissibilité

Projets admissibles

Les projets doivent :

- Découler des transformations numériques ou de la transition verte. Le projet déposé peut prévoir des activités qui visent :
 - L'évaluation de l'impact des transformations numériques ou de la transition verte sur les besoins de formation, la transformation des compétences ou la transformation des métiers;
 - La préparation des entreprises et de la main-d'œuvre (incluant les gestionnaires et les dirigeants) en vue des transformations numériques ou de la transition verte sur les besoins de formation, la transformation des compétences, ou la transformation des métiers;
 - Le développement et l'administration de formation afin d'adapter les compétences de la main-d'œuvre (incluant les gestionnaires et les dirigeants) aux transformations numériques ou de la transition verte.
- le tout doit être clairement expliqué dans le formulaire de dépôt de subvention;
- concerner au moins deux entreprises et répondre à un besoin de plusieurs travailleurs;
- viser l'amélioration ou l'acquisition de compétences des personnes participantes. À ce titre, les activités admissibles sont variées⁵;
- cibler des objectifs mesurables en lien avec ceux de l'appel de projets et du programme;
- prévoir une reddition de comptes qui démontre l'atteinte des objectifs et les impacts du projet sur les participants et les participantes ainsi que les entreprises participantes.

Le projet peut inclure les étapes suivantes :

- Analyse de besoin;
- Élaboration de formation;
- Adaptation ou mise à jour de formation existante;
- Diffusion de formation existante.

Promoteurs admissibles

Pour être admissible à Ambition-Compétences, un promoteur collectif doit avoir un numéro d'entreprise du Québec. Il doit, par ailleurs, correspondre à un regroupement d'organismes établi de façon permanente.

⁵ Les activités de formation liées aux métiers réglementés sont admissibles si elles permettent le développement de compétences des personnes en emploi et si elles sont liées au sujet de l'appel de projets.

Les regroupements suivants sont admissibles

- les associations d'employeurs;
- les associations de travailleuses et de travailleurs légalement constituées;
- les comités paritaires constitués à la suite d'un décret;
- les comités sectoriels de main-d'œuvre;
- les donneurs d'ordres disposant d'un service de formation agréé;
- les franchiseurs exploitant une entreprise sous leur bannière:
- les mutuelles de formation reconnues par la CPMT;
- les organismes autochtones œuvrant en employabilité et en développement des compétences;
- les grappes industrielles (sous certaines conditions⁶);
- tout organisme qui a vu son projet accepté dans le cadre de l'Offensive en transformation numérique (OTN) et dont le projet comprend un volet de développement des compétences⁷.

Employeurs admissibles

Les employeurs qui peuvent participer au projet sont :

- les entreprises privées à but lucratif;
- les coopératives;
- les organismes à but non lucratif.

Employeurs non admissibles

Certains employeurs ne peuvent pas participer au projet du promoteur soit parce qu'ils ne sont pas admissibles, par exemple ceux qui reçoivent déjà des subventions provenant des fonds publics, soit parce qu'ils sont dans des situations particulières⁸. Il s'agit des :

- municipalités;
- ministères, organismes et société d'État du gouvernement du Québec;
- ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada;
- entreprises ou organismes financés à plus de 50 % par des fonds publics, à l'exception de celles et ceux qui font partie du secteur relevant du Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, du Conseil québécois des ressources humaines en culture, des centres d'hébergement et de soins de longue durée privés non conventionnés ainsi que des entreprises et organismes autochtones;
- · partis ou associations politiques;
- entreprises et organismes qui n'ont pas fini de rembourser une dette contractée antérieurement auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, sauf s'ils respectent une entente écrite de remboursement avec le Ministère;

⁶ Les projets des grappes industrielles dont le secteur est en partie couvert par un CSMO devront obtenir une confirmation de celui-ci que le secteur d'activité des entreprises visées par le projet n'est pas inclus dans la délimitation sectorielle du CSMO.

⁷ Le projet déposé devra être complémentaire à celui déposé dans le cadre de l'OTN ou cibler le développement des compétences qui n'a pas pu être financé par l'OTN..

- entreprises et organismes qui se livrent à des activités portant à controverse et auxquels il serait déraisonnable d'associer le nom du Ministère ou de la CPMT;
- entreprises et organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out);
- entreprises et organismes assujettis à la Charte de la langue française et n'ayant pas obtenu leur certificat de francisation.

Participants et participantes admissibles

- Personnes en emploi, peu importe leur statut et leur ancienneté dans l'entreprise;
- Travailleurs et travailleuses autonomes9;
- Travailleuses et travailleurs saisonniers pendant la période où ils sont sans emploi.

Types de formation admissibles

Le type de formation retenu doit permettre de répondre aux objectifs de la formation, qui doit ellemême être dispensée à l'intérieur d'un cadre structuré (parcours qualifiant). Ces formations peuvent être déjà offertes par les réseaux de l'enseignement ou d'autres formateurs. Elles peuvent également être développées sur mesure.

Sans s'y restreindre, les modes et les types de formation admissibles sont les suivants :

- formation en présentiel;
- formation en ligne;
- formation mixte;
- formation par les pairs, dont le codéveloppement;
- formation en classe;
- formation en petit groupe;
- formation asynchrone;
- microformation;
- alternance travail-formation.

Outre les compétences techniques directement liées au thème du présent appel à projets, le projet déposé peut également permettre le développement des aptitudes humaines et comportementales comme l'esprit d'équipe, la capacité à résoudre un problème et l'autonomie. À titre d'exemple, les compétences suivantes pourront être développées dans les formations :

- à l'encadrement:
- au développement des habiletés en emploi;
- aux aptitudes humaines et comportementales comme l'esprit d'équipe, la capacité à résoudre un problème, l'autonomie, etc.

La formation et les outils doivent être en français¹⁰.

⁹ Les travailleurs autonomes peuvent se faire rembourser tous les frais de participation à la formation à l'exception des salaires. ¹⁰ Trois exceptions touchent ce programme :

[•] Les formations visant à apprendre une autre langue que le français lorsque celle-ci est essentielle à la profession.

Types de formation non admissibles

Les types de formation suivants ne sont pas admissibles :

- les colloques, congrès, symposiums, dîners-causeries et autres événements de ce type;
- la formation autodidacte sans cadre formel;
- les séances d'information:
- l'adaptation d'une formation en présentiel en formation numérique si elle n'a pas de lien avec le sujet de l'appel de projets.

Les activités de formation ayant commencé à être données avant la date d'acceptation d'un projet ne sont pas admissibles au programme Ambition-Compétences.

Choix du formateur ou de la formatrice

La sélection du formateur ou de la formatrice se fait par le promoteur collectif en fonction des besoins des entreprises et des objectifs d'apprentissage. À titre d'exemple, le formateur ou la formatrice peut provenir d'un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation ou le ministère de l'Enseignement supérieur ou être un formateur agréé ou une formatrice agréée.

Durée de la formation

Il n'y a pas de durée minimale ou maximale imposée à la formation, mais la formation ne peut excéder la durée du projet. Les formations doivent néanmoins être inscrites dans un plan de formation, peu importe leur durée.

Durée du projet¹¹

Le projet déposé par le promoteur doit durer un maximum de 36 mois.

Dépenses admissibles et taux de remboursement

Plusieurs types de dépenses sont admissibles au programme Ambition-Compétences (voir l'annexe). Les dépenses peuvent être regroupées en trois catégories : les dépenses relatives à l'analyse des besoins ainsi qu'à l'élaboration ou à l'adaptation de la formation, celles relatives à la diffusion de la formation et les autres dépenses.¹²

- Analyse des besoins 100 %
- Élaboration d'une nouvelle formation ou
- Adaptation d'une formation existante: 100 %
- Diffusion de la formation (incluant les salaires des participants) : 85 %
- Autres dépenses liées à l'administration du projet : 100 %

Les formations dont aucun équivalent n'existe en français.

[•] Les formations offertes par les promoteurs collectifs autochtones et visant la main-d'œuvre Première nation ou Inuit.

¹¹ Un projet débute dès la signature de l'entente de subvention et peut être composé de plusieurs formations.

¹² Un tableau des dépenses admissibles se trouve en annexe.

Dépôt de la demande

Les promoteurs admissibles devront remplir le formulaire de demande. Les projets seront traités et acceptés en continu à la suite de leur analyse et jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe disponible.

La Commission des partenaires du marché du travail se réserve le droit de mettre fin à cet appel de projets au moment qu'elle le jugera opportun.

Pour savoir comment transmettre de façon sécuritaire les documents, il suffit d'écrire à l'adresse suivante : partenaires@mtess.gouv.qc.ca ☑. La démarche à suivre sera expliquée.

Les projets seront évalués par un conseiller du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en fonction des éléments et des critères de sélection mentionnés plus haut.

Annexe

Dépenses admissibles

Étape 1 – Analyse des besoins et élaboration d'une nouvelle formation ou adaptation et mise à jour d'une formation existante (100 %)				
Barèmes	Limites			
Salaire de base des participantes ou des participants dans le cadre d'un projet pilote	Maximum de 25 \$/h			
Honoraires professionnels des consultants, des consultantes, des formatrices ou des formateurs	Maximum de 150 \$/h			
Salaire de base des experts ou des expertes de métier	Maximum de 150 \$/h			
Frais liés à l'élaboration ou à l'adaptation du matériel pédagogique ¹³	Coût réel ¹⁴			
Frais de déplacement, de repas et d'hébergement	Barèmes du Conseil du Trésor			
Mise à jour des supports de la formation (ex. : mise à jour de documents, transformation d'une formation en présentiel en une formation en ligne)	Coût réel			

		Di	iffusion (85 %)				
Étape 2 – Pou	r tous	Étape 3 – Choix entre deux options					
Diffusion de la prog	grammation	Frais du form		teur		Frais d'ins	cription
Barèmes	Limites		Barèmes	Limites		Barèmes	Limites
Honoraires ou salaire d'une professionnelle ou d'un professionnel attitré à l'intégration en emploi d'un nouvel employé ou d'une nouvelle employée faisant partie des personnes sousreprésentées sur le marché du travail	Maximum de 65 \$/h (en moyenne deux heures par semaine)	ь	Honoraires du formateur ou de la formatrice	Maximu m de 150 \$/h		Frais d'inscriptio n à une formation	Coût réel
Salaire de base des travailleurs et des travailleuses en formation (taux horaire du travailleur)	Maximum de 25 \$/h après l'application du taux de remboursement	_	Salaire de base du formateur ou de la formatrice interne (taux horaire)	Coût réel	OO		
Matériel pédagogique	Coût réel		Location de salle	Coût réel			
Frais de déplacement, de repas ou d'hébergement pour les travailleurs, les travailleuses, les formatrices et les formateurs ¹⁵	Barèmes du Conseil du trésor		Location d'équipement	Coût réel			
Frais des tests de classement	Coût réel						

Dépenses liées à l'administration du projet (100 %)				
Barèmes	Limites			
Salaire (taux horaire) de la ressource interne attitrée à la réalisation du projet ¹⁶	Coût réel			
Frais de repas et de déplacement et d'hébergement	Barème du Conseil du Trésor			
Frais de promotion ¹⁷	Coût réel			
Remboursement des taxes lorsqu'elles sont applicables	Coût réel			
Frais de gestion du projet	Maximum 10 % du montant de la subvention			

¹³ Cela inclut le développement du matériel pédagogique qu'il soit virtuel (en ligne) ou réel (format papier).

12

¹⁴ Pour l'ensemble des limites où il est indiqué « coût réel », une analyse est réalisée afin de s'assurer que les dépenses sont réalistes et reflètent les coûts moyens.

¹⁵ Pour les formateurs et formatrices, les barèmes du Conseil du trésor peuvent être remplacés par ceux de leur convention collective.

¹⁶ Pour les projets multisectoriels, le remboursement du salaire de base des ressources internes des différents promoteurs affectés à la réalisation du projet est aussi admissible lorsque ces salaires ne sont pas déjà financés par des fonds publics.

¹⁷La promotion doit être effectuée au début du projet pour susciter l'intérêt des entreprises à y participer.

CPMT.GOUV.QC.CA

